

**MONTGERON-RANDONNEES**  
Club F.F.R.P. n° 03463  
Complexe Omnisports A. Picot  
56 rue de Mainville 91230 MONTGERON  
Président : Gilles PAQUELIER  
port. : 06 35 35 54 86  
email : gilles.paquelier@club-internet.fr  
site : www.montgeronrandonnees.org



## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 février 2023

### Membres du Conseil d'Administration :

Gilles PAQUELIER	: Président
Alain LENFANT	: 1 <sup>er</sup> Vice-Président
Christian WINKOPP	: 2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Jean-Yves DUBOIS	: Trésorier
Gilles BORZAKIAN	: Secrétaire
Christian BOULEAU	: Secrétaire adjoint
Chantal PLANCHON	: Membre du CA

Invitée : Marie-Edith DIMINO

Ouverture de la séance par le Président à 17h15

### 1) Bilan moral et d'activité 2022 par Alain LENFANT

Quelques retouches sont à prévoir sur le projet présenté, dont la suppression de la mention d'une participation de l'Association à la réunion départementale de février 2022 et l'ajout de la participation de Gilles PAQUELIER à une réunion des Présidents des Associations organisée par le Conseil départemental concernant les subventions.

### 2) Bilan financier 2022 par Jean-Yves DUBOIS

L'année 2022 a été marquée par :

- un compte de résultat équilibré (sous réserve de contrôles approfondis en cours),
- la reprise de l'activité séjours,
- la prise en charge exceptionnelle par l'Association de 50% des frais de formation supportés par Mahmoud BOUTKHIL suite au refus de validation prononcé par l'examineur.
- la révision du site internet pour environ 300 €
- la prise en charge d'une couronne à l'occasion du décès de Michèle RENAULT pour 165 €

La charge de travail importante que nécessite le poste de Trésorier pour la vie de notre association conduit à lancer un nouvel appel pour un poste de Trésorier adjoint susceptible d'épauler voire suppléer le Trésorier en cas d'indisponibilité de celui-ci.

### 3) Augmentation du prix de la licence de la FFR pour la saison 2023-2024

La Fédération a annoncé une prévision de hausse du prix de la licence de 4€. Un avis défavorable a été émis. L'Association répercutera l'augmentation retenue après l'AG de la FF Randonnée du 4 mars sur le montant de la cotisation 2023-2024

### 4) Subvention départementale

Le département annonce sa volonté de modifier les règles d'attribution de subvention aux associations en la soumettant à la présentation de projets. Quand les dossiers à renseigner seront connus il faudra examiner dans quelle mesure nous pourrions chaque année présenter des projets permettant de maintenir le niveau

de subvention atteint jusqu'à présent. Rappelons que nous recevions un montant calé sur 7€ par adhérent et que cela contribuait de façon significative aux recettes de l'Association.

#### **5) Remplacement de Dominique BERTHIER au Conseil d'administration**

Un poste d'administrateur est vacant suite à la non réadhésion de Dominique BERTHIER. Il faudra lancer un appel à candidature dans la convocation à l'Assemblée générale.

#### **6) Prise en charge du coût de formation des animateurs**

Actuellement l'Association prend en charge 20% du coût de formation. La Fédération rembourse les 80% restant, **uniquement en cas de succès à l'examen**. Ces dernières années nous constatons la multiplication des situations d'échec, inconnues précédemment. Le candidat supporte dans ce cas 80% du coût de formation. Ce constat nuit sérieusement à motiver de nouveaux candidats, déjà peu faciles à trouver.

Une piste, à confirmer, consisterait à ce que le candidat malheureux se fasse rembourser 60% de son reste à charge en crédit d'impôt en le présentant comme un don fait à l'Association. Il faudrait pour cela que l'Association soit reconnue comme pouvant recevoir des dons ouvrant ce droit à crédit d'impôt et qu'elle délivre un reçu dans ce sens.

Les déconvenues récentes montrent que l'Association doit s'investir dans un tutorat très actif auprès des candidats pour optimiser leurs chances de succès.

#### **7) Avenir de la marche nordique**

L'insuffisance du nombre d'animateurs est devenue extrême compte tenu de l'indisponibilité de Serge LAQUAIRE. Mahmoud, lorsqu'il est présent, peut faire office d'animateur (à officialiser ?).

Il faut à nouveau faire appel à candidature. La situation est devenue critique pour cette activité.

Alain LENFANT prévoit de faire un rappel à l'ordre aux adhérents sur le respect des consignes données par les animateurs.

#### **8) Organisation de l' AG du 11 mars 2023**

L'organisation de la soirée post AG (repas sous forme de buffet) est prise en charge par Christiane SABATER et Chantal PLANCHON. Un mail sera joint à la convocation de l'AG pour faire appel aux bonnes volontés.

Il faudra veiller à prévenir la Mairie d'une possible fin de soirée en musique

Le Président, assisté du Secrétaire, enverra les convocations en mentionnant que chacun peut postuler au poste du CA abandonné. Cette convocation mentionnera également l'appel à de nouvelles candidatures à la formation d'animateur.

#### **9) Frais de covoiturage**

Il faudra faire un rappel sur la règle de calcul proposée par l'Association

#### **10) Fleurs en cas de décès d'un adhérent ou ancien adhérent**

Prévoir un appel aux adhérents et limiter à une enveloppe de 150€ si le bureau estime justifié d'engager l'association. Si les contributions des adhérents dépassent ce seuil avant de passer la commande le montant de celle-ci sera ajusté aux dons reçus.

#### **11) Information sur l'existence d'une carte FAN par Marie-Edith DIMINO**

Une carte permettant un accès gratuit pour le porteur accompagné d'une personne payante est mise en place par le département. Voir dans quelles conditions elle peut être utilisée en groupe.

Avantage à comparer avec les billets de groupe

Sujets épuisés, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président

Le Secrétaire